

LE CONTEXTE

Une région fortement impliquée dans le secteur sportif

Le sport n'est pas inscrit dans le champ des compétences obligatoires des régions. Néanmoins, nombre d'entre elles s'investissent dans ce secteur reconnu comme terrain privilégié de développement des activités, de valorisation des territoires, de facteur de création de lien social, de valorisation des initiatives innovantes....

Les politiques et dispositifs d'emplois publiques ont, par l'intermédiaire notamment du dispositif emploi jeune (NSEJ), accéléré la professionnalisation du secteur et révélé les besoins et le potentiel d'emploi au sein des associations sportives. A côté des politiques nationales, les régions ont également développé leurs propres dispositifs d'aides à l'emploi (souvent dénommés « emplois tremplins ») adaptés aux spécificités et aux enjeux de leur territoire.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte un soutien important et varié aux différents volets du secteur sport (éducation, sport de haut niveau, mouvement sportif) et **renforce son implication en créant un volet « sport » au sein du Plan Régional pour l'Emploi** prévoyant la création sur 5 ans de 1075 postes dédiés au seul secteur sportif sur les 10.000 emplois prévus au total.

Au-delà des objectifs quantitatifs de création d'emploi, **la Région et le mouvement sportif se sont associés pour apporter un accompagnement de qualité aux associations sportives souhaitant bénéficier de l'aide régionale.**

Les CROS jouent depuis longtemps un rôle de soutien et d'accompagnement en direction des structures associatives sportives.

La convention passée entre les deux CROS de la région PACA et le Conseil Régional permet d'apporter une réponse globale au processus de création et de pérennisation des emplois au service du développement des activités sportives.

La problématique de création d'emploi au sein des associations sportives

A partir d'une certaine taille critique et en fonction des ambitions du projet associatif, la création, la mise en œuvre et la pérennisation des activités au sein des associations sportives nécessitent, aujourd'hui plus qu'hier, une meilleure structuration interne et l'intégration de façon durable des compétences spécifiques dans de nouveaux domaines (gestion, conduite de projet, animation...). Un fonctionnement basé sur la seule implication des bénévoles n'est souvent plus suffisant.

L'enjeu est ainsi, pour les associations sportives, une fois les besoins identifiés et évalués, de mettre en place les moyens, notamment humains, adaptés à leur projet associatif et leurs objectifs.

La démarche de création d'emploi, notamment dans une perspective de pérennisation des activités et du poste, nécessite une réflexion à moyen/long terme qui n'est pas aujourd'hui un réflexe au sein des associations sportives. Leur difficulté réside souvent à mener seule une réflexion autour de la définition du projet et des activités à développer, de l'identification des moyens adaptés nécessaires à leur mise en œuvre, de l'anticipation et de la préparation de la pérennisation de l'emploi créé.

La mobilisation des dispositifs régionaux par les associations sportives est une opportunité majeure pour créer un poste. Néanmoins les associations se retrouvent souvent seules face aux difficultés qu'elles rencontrent...

Le dispositif mis en place par la Région PACA dans le volet sport du Plan Régional pour l'Emploi contribue à une meilleure structuration du mouvement sportif au niveau régional (clubs, ligues et comités) et ceci à double titre :

- **par le choix des profils de poste aidés** : en effet, l'aide régionale sera accordée pour la création de poste d'éducateurs/animateurs sportifs et surtout d'agents de développement sportif. La structuration du mouvement sportif sur le territoire régionale passe à la fois par un meilleur encadrement des activités sportives et par la mise en place au sein des associations sportives de nouvelles compétences en matière de développement visant à pérenniser, structurer, professionnaliser leurs activités.
- **par les accords de collaboration mis en place avec les deux CROS de la région** permettant de leur confier « l'opérationnalité » de l'action de suivi, d'accompagnement, évaluation du volet sport du plan régional pour l'emploi, valorisant ainsi l'expertise et le savoir-faire des réseaux associatifs.

LE PLAN REGIONAL POUR L'EMPLOI - VOLET SPORT

Le Plan Régional pour l'Emploi déployé par la région PACA prévoit un investissement de 250 millions d'euros sur 5 ans pour la création de 10 000 emplois (secteur associatif et commercial) dont 1075 postes pour les seules associations sportives.



Objectifs qualitatifs

- ⇒ Amélioration de la qualité de l'encadrement des activités physiques
- ⇒ Favoriser le développement des initiatives locales
- ⇒ Favoriser la pratique de l'ensemble des disciplines sportives et leur accessibilité au plus grand nombre

Objectifs quantitatifs :

- ⇒ une création sur 5 ans de :
 - 1000 postes d'éducateurs/animateurs sportifs
 - 75 agents de développement

	Educateurs ou animateurs sportifs	Agents de développement sportif
Nombre de postes :	1000	75
Conditions :	Titulaire d'un BEES 1 ^{ème} degré ou d'un BPJEPS	Titulaire d'un BEES 2 ^{ème} degré ou diplôme universitaire de niveau 2 (Bac +3)
Dispositions générales :	CDD d'un an avec engagement de signer un CDI ensuite 35 h hebdomadaire Une embauche après dépôt du dossier en région	
Principe de l'aide :	Une aide dégressive sur trois ans afin d'inciter les associations à développer leur propres moyens de pérennisation	
Prise en charge :	Prise en charge partielle de la rémunération effectivement versée par l'association dans la limite d'un salaire brut chargé de 120% du SMIC arrêté au 1 ^{er} janvier 2005 (25 500€)	Une aide dans la limite d'un salaire brut chargé de 140% du SMIC arrêté au 1 ^{er} janvier 2005 (29 400€)
Taux de participation :	45% la première année (11 340€) 30% la deuxième année (7 560€) 15% la troisième année (3 780 €)	45% la première année (13 230€) 30% la deuxième année (8 820€) 15% la troisième année (4 410 €)
Aides complémentaires :		Actions de formations sur la base d'un plan de formation et d'un devis Première année : 4 770€ Deuxième année : 3 180 € Troisième année : 1 590 €

LES MISSIONS DES CROS

- 1 Assurer la PROMOTION du Plan Régional de l'Emploi Volet Sport
- 2 ACCOMPAGNER les structures dans l'élaboration du dossier
- 3 Assurer UN SUIVI ET UNE EXPERTISE des structures bénéficiaires et des salariés
- 4 Assurer une EVALUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE du dispositif



« Au moment de la mise en place du Plan Régional pour l'Emploi, le secteur associatif sportif est celui qui montrait le plus important potentiel en terme de création d'emplois. Il était important de pouvoir réunir toute les conditions pour que ce secteur puisse se mobiliser pleinement sur ce dispositif. L'implication des CROS pour la gestion opérationnelle du Plan Régional pour l'Emploi est un plus tant pour les associations sportives qui ont ainsi accès à un accompagnement personnalisé que pour le Conseil Régional qui améliore ainsi le traitement des dossiers et le suivi du dispositif. Cela permet en plus aux CROS de jouer pleinement leur rôle de têtes de réseau, d'améliorer leurs relations avec le tissu associatif local et d'adapter leur offre de services : formation, accompagnement... »

*Jean David Bonnet - CROS Provence Alpes
Chargé du développement des APS, de la formation et de
l'emploi*

1- ASSURER LA PROMOTION DU PLAN REGIONAL DE L'EMPLOI VOLET SPORT

POUR QUOI ?

Confier aux CROS une mission de promotion du Plan Régional dans l'objectif de toucher l'ensemble des structures sportives susceptibles d'être concernées par le dispositif et de **positionner dès le départ les CROS comme les référents opérationnels**.

QUELS OUTILS,
QUELLES ACTIONS ?

- Une **information permanente** sur les sites Internet des CROS Provence Alpes et Côte d'Azur
- Une **communication ciblée** par le biais :
 - de la newsletter hebdomadaire du CROS Provence Alpes auprès de plus de 1000 contacts régionaux (Ligues, comités départementaux, services des sports des collectivités, pôles, cadres techniques d'état...)
 - d'une revue mensuelle
- Des **actions d'informations ponctuelles à la demande** au sein du mouvement sportif : Assemblées générales des ligues et comités et clubs, regroupement de cadres techniques, regroupement des référents emploi formation des services déconcentrés du Ministère en charge des sports...
- Des **documents de synthèse formalisés** après chaque bilan annuel et communiqués au mouvement sportif

LE PLUS

70 à 80% des dossiers votés ont bénéficiés d'une aide des CROS.

2- ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DANS L'ELABORATION DU DOSSIER

POUR QUOI ?

Les associations sportives peuvent déposer leur dossier de demande de « PRE » directement auprès du Conseil Régional, **l'accompagnement proposé par les CROS se fait donc sur la base du volontariat**. L'objectif est d'apporter **une aide individualisée** aux associations.

QUELS OUTILS,
QUELLES ACTIONS ?

L'accompagnement s'effectue en fonction des demandes et des besoins exprimés par l'association :

- **Informations administratives et techniques sur l'élaboration du dossier** : pièces jointes, délai etc..
- **Aide à la rédaction du dossier de demande** : lisibilité, dossier complet, formulation et termes appropriés
- **Accompagnement à la construction du projet de création d'emploi** : de la réflexion sur les opportunités de développement d'activités, la définition du profil de poste, l'exploration des sources de financement, à la participation au jury de sélection du salarié...

LE PLUS

Les CROS, acteurs privilégiés du mouvement sportif territorial ont une bonne connaissance de l'environnement des associations sportives de leur territoire, des problématiques et des difficultés rencontrées par ces dernières. en ce sens, ils sont particulièrement bien positionnés pour aider les associations à construire leur projet. C'est une occasion supplémentaire pour les CROS et les CDOS de créer du lien, de mieux connaître, d'être au plus proche des besoins de leurs membres.

3- ASSURER UN SUIVI ET UNE EXPERTISE DES STRUCTURES BENEFICIAIRES ET DES SALARIES

POUR QUOI ?

S'appuyer sur les compétences et l'expertise des CROS pour suivre la création des d'emplois «PRE » au sein des associations sportives. L'organisation pour la réalisation des audits est différente dans les deux CROS, néanmoins l'objectif est commun : suivre de façon détaillée l'évolution des associations après la création d'emplois, évaluer leurs besoins et en rendre compte au Conseil Régional.

QUELS OUTILS,
QUELLES ACTIONS ?

Un diagnostic pour chaque poste bénéficiant de l'aide est réalisé directement au sein de la structure, auprès du Président et du salarié, en **N+1 et en N+3 par les CROS**. Ils sont transmis au Conseil Régional un mois avant la date anniversaire du vote de chaque association. La région dispose ainsi d'informations relatives à chaque association leur permettant si besoin de réajuster l'aide accordée. Pour cela les CROS ont dû créer des outils dédiés à ce suivi :

- **Base de données** rassemblant toutes les informations relatives à chaque structure : contacts, fiche de renseignements, date échéances, rendez-vous et conseils...
- **Grille d'entretiens et trame commune de bilan**

4- ASSURER UNE EVALUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DU DISPOSITIF

POUR QUOI ?

Confier aux CROS l'évaluation du volet sport permet d'assurer une **évaluation régulière du volet sport** au sein des associations sportives et offre ainsi au CR et au mouvement sportif des bilans quantitatif et qualitatif et ceci dans un double objectif :

- Une **meilleure visibilité des résultats chiffrés du dispositif tant sur les structures que sur les salariés**
- Une **meilleure connaissance des caractéristiques des associations sportives et de leurs besoins**

QUELS OUTILS,
QUELLES ACTIONS ?

Un bilan statistique annuel détaillant par exemple

- **Les caractéristiques générales des embauchés** avec une analyse par type de poste : âge, sexe, formation, situation avant l'embauche, type de contrats, ...
- **Les caractéristiques générales des employeurs** : disciplines, nombre de poste par licenciés, type de structure..
- **Typologie** de l'employeur, de l'éducateur sportif et de l'agent de développement type du PRE

DES AVANTAGES POUR...

Le Conseil régional

- Des dossiers plus clairs, mieux construits, plus faciles à traiter
- Des créations d'emplois qui correspondent à un vrai besoin dans les associations
- Des associations plus conscientes de leurs obligations

Les associations sportives

- Un accompagnement individualisé et adapté à leurs besoins
- Une meilleure utilisation, mobilisation des aides disponibles en fonction de leurs besoins
- Un regard extérieur d'expert permettant de leur apporter une vision complémentaire

Le mouvement sportif

- Une vraie reconnaissance de leurs connaissances et savoir faire
- Un acteur investi pleinement dans sa fonction d'assistance aux structures associatives sportives
- Une meilleure connaissance du tissu associatif et de ses besoins permettant d'adapter les réponses et l'offre de services

La ligue avait un projet de création de poste salarié pour lequel nous avons fait une première demande de financement CNDS, refusée faute de maîtriser correctement les modes opératoires (informations à transmettre, construction du dossier...). Nous avons trouvé auprès du CROS Provence-Alpes non seulement les informations concernant les sources de financement adaptées à notre projet mais également un accompagnement sur les différentes étapes de sa construction. Ainsi c'est avec le soutien du CROS que nous avons monté un dossier de co-financement Plan Sport Emploi et Plan Régional pour l'Emploi pour un poste d'agent de développement. L'accompagnement du CROS s'est également concrétisé par un appui à la réflexion autour de la rédaction de la fiche de poste et une participation aux entretiens d'embauche. Mené dans une parfaite concordance d'esprit cela nous a permis de nous sentir soutenu et épaulé d'un bout à l'autre du projet. Nous avons trouvé auprès du chargé de mission du CROS des réponses à nos besoins, une expertise technique et surtout une grande qualité d'écoute et une réelle disponibilité dont nous avons besoin pour aborder sereinement la création de ce premier poste et son ancrage durable au sein de ligue.

*Mme Lucette Coste
Présidente de la ligue PACA Pétanque*

La création d'emplois dans les associations est une nécessité pour assurer des activités qui exigent des savoir-faire, une qualification, ou de la disponibilité que n'ont pas les bénévoles. Le CROS Côte d'Azur en partenariat avec la Région PACA à travers le dispositif PRE se met au service des associations sportives pour :

- favoriser la création des emplois,
- accompagner les associations dans la pérennisation des emplois,
- les inciter à construire un projet de développement durable, un plan d'actions, etc.
- engager une nécessaire professionnalisation des associations, des dirigeants bénévoles et des salariés par la formation.

Ce dispositif a permis au CROS de la Côte d'Azur de pouvoir aller à la rencontre des petites associations sportives qui ne connaissaient pas l'existence des CROS, d'avoir un maillage territorial plus important, d'être au plus près du mouvement sportif. De plus, cela a favorisé les accompagnements individuels sur les structures qui ont la volonté de consolider leurs activités, qui ont identifiés des difficultés qui nécessitent un appui professionnel du CROS et qui s'interroge sur leurs stratégies de consolidation et de développement de leurs activités.

Aline Baratoux - Chef de projet sport insertion emploi- CROS Côte d'azur

CONTACTS

CNAR SPORT

Comité National Olympique et Sportif Français
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris cedex 13

Tél. : 01 40 78 29 43 - Fax. : 01 40 78 28 72

Courriel : cnar-sport@cnsf.org
Site : <http://CNAR-Sport.franceolympique.com>

CROS COTE D'AZUR

Maison Régionale des Sports - Imm Estérel Gallery
809 Boulevard des Ecurieuls
06210 Mandelieu La Napoule

Aline BARATOUX
Tel : 04.93.93.61.12 - aline.crosca22@wanadoo.fr

CROS PROVENCE ALPES

CROS Provence Alpes - 87 rue Raymond Teisseire -
13009 Marseille

BONNET Jean-David
Tél : 04.91.26.28.52 - jdcros.pa@wanadoo.fr